

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 14 février 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 27-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Pièces justificatives MonMaster pour le Département d'Etudes Politiques.</p>
--	---

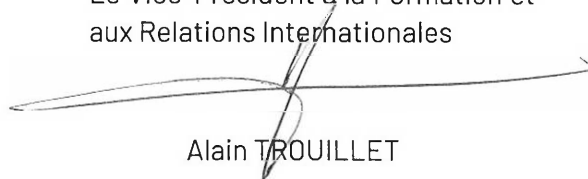
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative aux pièces justificatives MonMaster pour le Département d'Etudes Politiques.

Document annexé et disponible à la DFIP.

A Saint Etienne le 18 février 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 35
QUORUM : 18

REPRESENTES : 07

PRESENTS : 14

POUR : 21

CONTRE : 00

ABST : 00

